

Notice of the Passing of Education Development Charge By-laws

TAKE NOTICE that the Ottawa Catholic School Board and the Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario each passed an Education Development Charges (EDC) By-law (the "By-law") on March 26, 2024. The the Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, adopted an EDC by-law on March 19, 2024. The by-laws were adopted under section 257.54 of the *Education Act*, R.S.O. 1990, c. E.2, as amended (the "Act"). The adopted by-laws have a term of five years unless repealed or rescinded earlier.

AND TAKE NOTICE that any person or organization may appeal to the Ontario Land Tribunal (OLT) under Section 257.65 of the Act, in respect of any or all of the By-laws, by filing with the Secretary of the Board or Boards which passed the By-law or By-laws being appealed on or before the dates set out below, a notice of appeal setting out the objection to the By-law and the reasons supporting the objection, along with the required fee payable to the Minister of Finance in respect of each appeal.

- Conseil des écoles catholiques du Centre-Est last date of appeal Sunday April 28, 2024
- Ottawa Catholic School Board and Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario last date of appeal Sunday May 5, 2024

The schedule of Education Development Charges to be imposed in respect of designated categories residential and non-residential development, and has been calculated in accordance with the rate 'cap' imposed under the legislation, is as follows. The schedule of rates below incorporates the charges of all four Ottawa coterminous boards, including the Ottawa-Carleton District School Board which adopted an EDC by-law on March 5, 2024:

	In-force By-law Rates to March 31, 2024	2024 EDC Calculated Rates	Year 1 Rates April 1, 2024 to March 31, 2025	Year 2 EDC Rates April 1, 2025 to March 31, 2026	Year 3 EDC Rates April 1, 2026 to March 31, 2027	Year 4 EDC Rates April 1, 2027 to March 31, 2028	Year 5 EDC Rates April 1, 2028 to March 31, 2029
<i>Residential EDC Rate per Dwelling Unit</i>	\$3,038	\$4,808	\$3,420	\$4,020	\$4,507	\$4,807	\$4,808
<i>Non-residential EDC Rate per Sq. Ft. of GFA</i>	\$1.82	\$4.11	\$2.18	\$2.48	\$2.76	\$2.96	\$3.16

Education Development Charges are imposed on all development and redevelopment lands in the City of Ottawa, save and except the types of development specifically exempted by each Board in their respective By-laws. Accordingly, a key map showing the location of lands affected by the By-laws is not provided as part of this notice.

A copy of each board's By-law is available for examination in the offices of the Board (addresses shown below), during regular office hours, being between the hours of 8:30 a.m. and 4:30 p.m. from Monday to Friday, and also on each Board's website.

Notice of any proposed by-law amending By-laws or the passage of any amending by-laws is not required to be given by a Board to any person or organization, other than to certain clerks of municipalities or secretaries of school boards, unless the person or organization gives the secretary of the Board a written request for notice of any amendments to the By-law and has provided a return address.

Any questions respecting the respective board By-laws or the application thereof may be directed to:

1. Ottawa Catholic School Board, Mr. Ian Baxter, Manager of Planning, (613) 224-2222 ext. 2304 or at ian.baxter@ocsb.ca.
2. Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ms. Karolyn Bois, Capital Planner, (613) 744-2555 at boisk@ecolecatholique.ca
3. Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, Ms. Michèle D'Aoust, Planning Manager, (613) 791-1721 or at michele.daoust@cepeo.on.ca

Dated this 5th day of April, 2024

Mark D. Mullan – Chairperson, Ottawa Catholic School Board
Samia Ouledali – Chairperson, Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Johanne Lacombe – Présidente du conseil, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est

Avis d'adoption des règlements administratifs sur les redevances d'aménagement scolaires

IL EST DONNÉ AVIS que le Ottawa Catholic School Board et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ont chacun adopté un règlement administratif sur les redevances d'aménagement scolaire (RAS) et identifié (le « Règlement ») le 26 mars 2024. Le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est a adopté un Règlement le 19 mars 2024. Les Règlements ont été adoptés en vertu de l'article 257.54 de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, tel qu'amendé (la « Loi »). Les règlements adoptés seront en vigueur pour une période de cinq ans, à moins d'être amendés ou révoqués avant la fin de ce terme.

IL EST ÉGALEMENT DONNÉ AVIS que toute personne ou tout organisme peut interjeter appel devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire (TOAT), en vertu de l'article 257.65 de la Loi, à l'égard d'un ou de chacun des Règlements, en déposant auprès du secrétaire du ou des conseils scolaires visés un avis d'appel motivé énonçant l'opposition au Règlement au plus tard aux dates indiquées ci-dessous : Chaque avis d'appel doit être précis et appuyé par les motifs à l'opposition du Règlement, ainsi que les frais exigibles payables au ministère des Finances.

- Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, dernière date d'appel dimanche, le 28 avril 2024.
- Ottawa Catholic School Board et Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, dernière date d'appel dimanche, le 5 mai 2024.

Les échéanciers et les taux des RAS qui doivent être imposés à l'égard des catégories de développement résidentiel et non résidentiel, ont été calculés conformément au taux plafonné et imposé par la législation suivante : La grille tarifaire ci-dessous tient compte des taux des quatre conseils scolaires concomitants d'Ottawa, y compris le Ottawa-Carleton District School Board, qui a adopté un règlement administratif des RAS le 5 mars 2024 :

	Taux en vigueur du Règlement au 31 mars 2024	Taux des RAS calculé en 2024	Année 1 Taux 1er avril 2024 au 31 mars 2025	Année 2 Taux 1er avril 2025 au 31 mars 2026	Année 3 Taux 1er avril 2026 au 31 mars 2027	Année 4 Taux 1er avril 2027 au 31 mars 2028	Année 5 Taux 1er avril 2028 au 31 mars 2029
<i>Taux des RAS résidentielles par unité de logement</i>	3 038 \$	4 808 \$	3 420 \$	4 020 \$	4 507 \$	4 807 \$	4 808 \$
<i>Taux des RAS non-résidentielles par pied carré de superficie de plancher hors œuvre brute (SPHOB)</i>	1,82 \$	4,11 \$	2,18 \$	2,48 \$	2,76 \$	2,96 \$	3,16 \$

Des RAS s'appliquent à tous les terrains qui seront aménagés et réaménagés de la ville d'Ottawa, à l'exception des types d'aménagements expressément exemptés par chaque conseil dans leurs Règlements respectifs. Par conséquent, une carte référence indiquant l'emplacement des terrains touchés par les Règlements n'est pas fournie dans le présent avis.

Un exemplaire du Règlement de chaque conseil est disponible aux fins d'examen dans les bureaux de chaque conseil (aux adresses indiquées ci-dessous), pendant les heures normales de bureau, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, ainsi que sur le site Web de chaque conseil.

Il n'est pas obligatoire que l'avis d'un projet de règlement modifiant un Règlement, ou que l'adoption d'un tel amendement de règlement soit donnée par un conseil scolaire à une personne ou à un organisme autre que le greffier municipal ou secrétaires de conseils scolaires, à moins que la personne ou l'organisme en fasse la demande écrite au secrétaire du conseil en lui fournissant une adresse de retour.

Toutes questions concernant les Règlements du conseil scolaire ou l'application de ceux-ci peuvent être adressées à :

1. Ottawa Catholic School Board, M. Ian Baxter, Gestionnaire de la planification, (613) 721-1820, poste 8439 ou à ian.baxter@ocdsb.ca.
2. Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ms. Karolyn Bois, Planificatrice en immobilisations, (613) 744-2555 ou à boisk@ecolecatholique.ca
3. Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, Mme Michèle D'Aoust, Gestionnaire de la planification, (613) 791-1721 ou à michele.daoust@cepeo.on.ca

Daté dans la ville d'Ottawa, Ontario, ce 5^e jour d'avril 2024

Mark D. Mullan - Présidente du Ottawa Catholic School Board
Samia Ouledali - Présidente du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Johanne Lacombe - Présidente du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est